

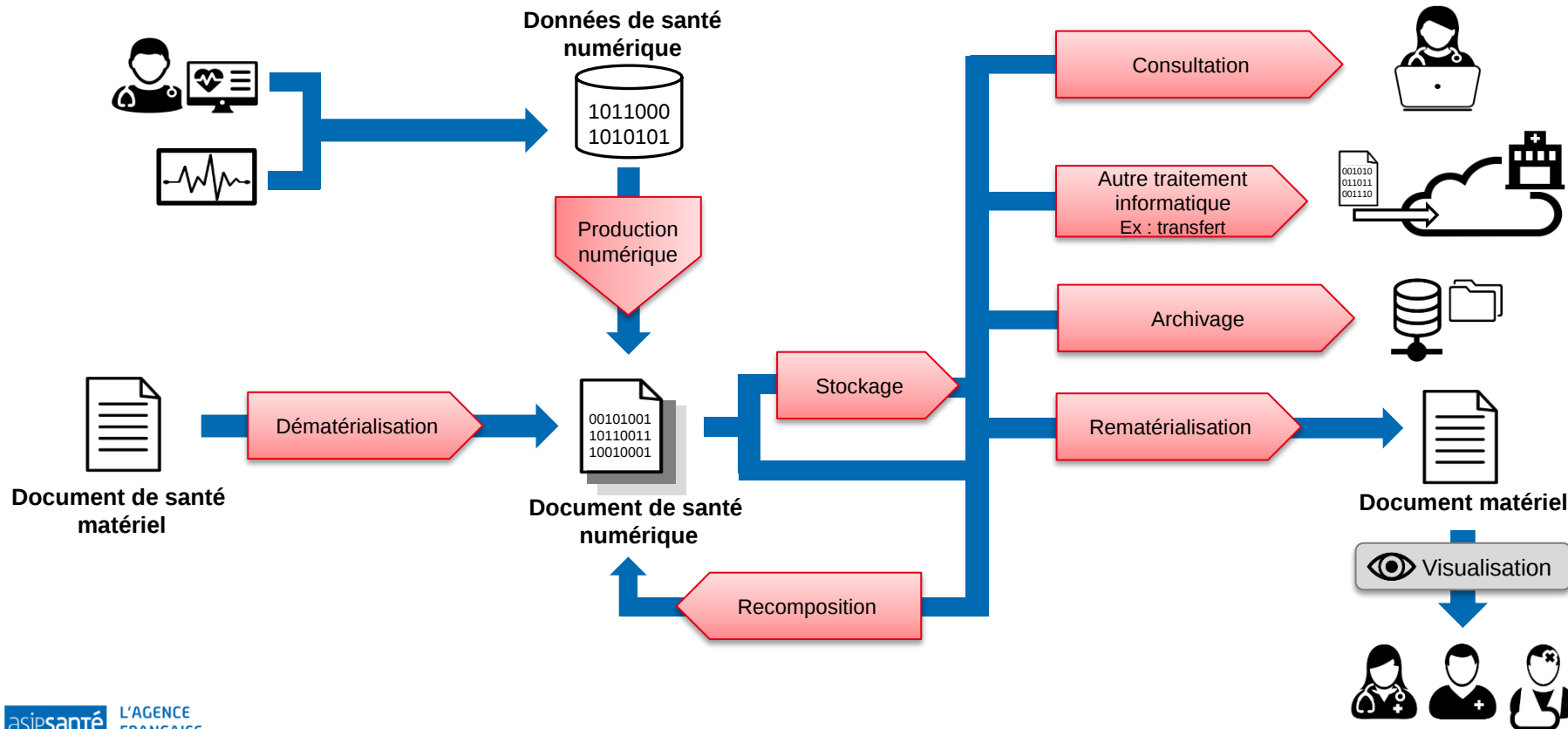


Journées nationales des industriels
21 et 22 novembre 2019

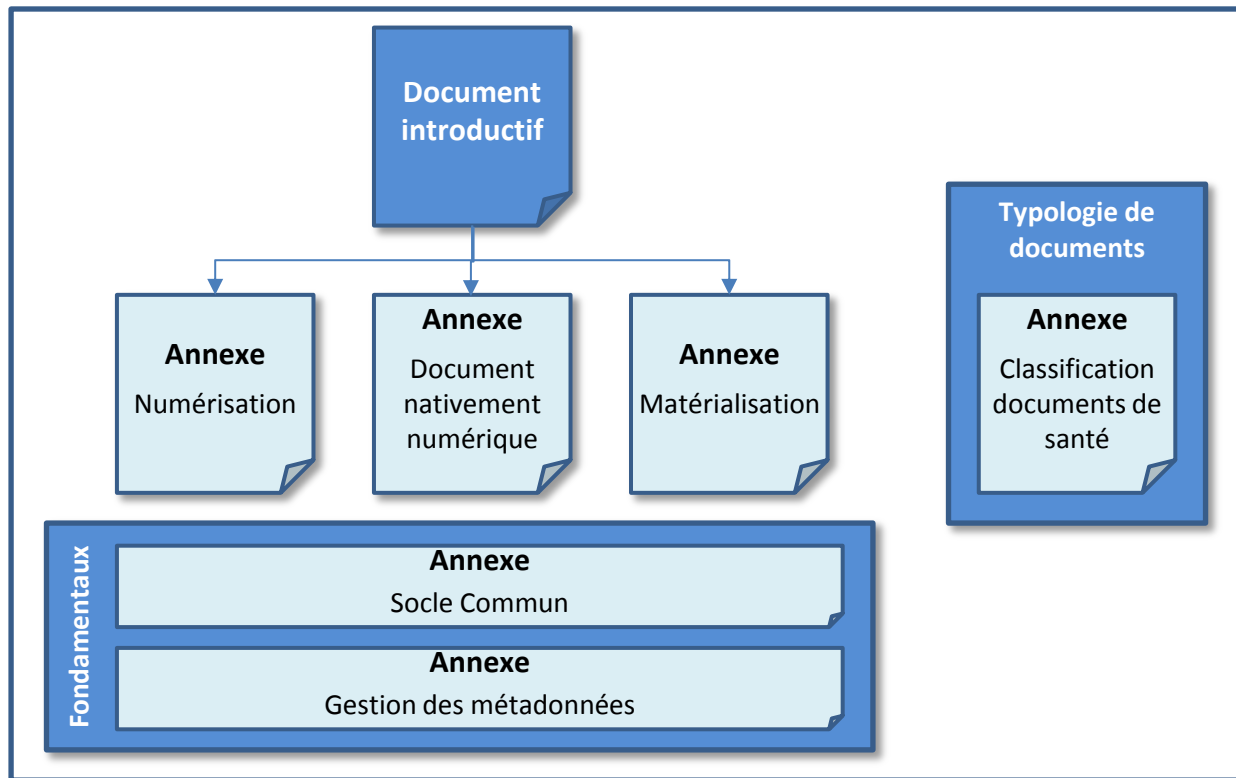
Référentiel force probante des documents de santé

Vincent Croisile (ASIP Santé/ANS)

Garantir la confiance des échanges de documents de santé



Structure du référentiel force probante des documents de santé*



*Le référentiel force probante des documents de santé découle des articles L.1111-25 à 31 du code de la santé publique qui précisent les conditions de reconnaissance de la force probante des documents de santé contenant des données à caractère personnel

Concertation publique en cours

- Publication des documents du référentiel pour avis jusqu'à mi-janvier 2020
- Espace de concertation ouvert sur le site de l'ASIP Santé :
<https://participez.esante.gouv.fr/consultation/force-probante/presentation/comprendre-la-force-probante>
- Pour toute question : vincent.croisile@sante.gouv.fr



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'ASIP Santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante_gouv_fr



linkedin.com/company/asip-sante